

Monsieur, Sachant le credit qu'auuez enuers  
Monsieur le Prince d'orange, mon frere et de laquelle  
affection vous auuez tousiours embrassé les affaires de sa  
maison; Je m'adresse en la foule des affaires, dont il  
est accablé à vous; et vous diray, que n'ignorez pas,  
comme pour l'amour de Monsieur mondit frere i'ay  
tres volontiers presté mon Nom en l'affaire que les Sayues  
ont à l'encontre de luy; laquelle aultrement ne me  
touchoit en rien Et si l'adite affaire eüst esté droitemment  
jugée et fidelement secondée de vous comme elle a esté  
bonne; Monsieur mon frere n'en eüst eu que toute  
sorte de contentement Mais d'autant qu'on a tout  
negligé, les ouvrierz d'iniquité vous ont ausy jugé,  
comme ils ont voulu. Depuis ledit Jugement le sieur  
Kneut a fait scauoir aux Sayues qu'ils eussent à  
donner pouuoir en la Ville de Paris, à quelqu'un pour  
recepuoir les deniers à eux debües par ledit Jugement:  
se qu'ayants fait ledits Sayues il dit astheur n'en  
auoir aucun pouuoir de Monsieur mondit frere.  
Ayant donc recognu vn bruit que ces Mess<sup>rs</sup> de longue  
robe en sement par tout avec des discours desaduantageux  
de favorisant la procedure dudit sieur Kneut, comme  
laquelle ils imputent à l'ordinaire au Maistre: D'autre



part qu'ils laisseront couvrir leur interest, lors qu'ils  
auront fait regler celuy des despens (ce qui sera fait  
sans doute en peu de semaines, puis qu'il y a si peu  
d'ordre de vostre costé, j'au grand interest et dommage  
de Monsieur mondit frere; ne pouuant placer leur  
argent en nul lieu qu'il leur rapporte tant de reuenu  
que la rente au denier dix: j'ay creu estre le debuoir  
d'une fidele soeur, d'en aduertir Monsieur son bon frere  
pour y mettre ordre au plustost. lequel sans doute aura  
assez reconnu iusques icy de toutes mes actions, comme  
ie desire son bien et celuy de sa maison. Que si l'arriue  
cy apres quelque demande du costé de Madame d'Elboeuf,  
i'espere qu'il ne trouuera pas mauuais, que ie m'en  
exempte, sans me mettre plus en peine (ainsy que  
ie ferois autrement d'un Zele extraordinaire.) de la  
deffendre, Veux si peu d'ordre qu'on y met. Je n'ignore  
pas comme ce cher frere est possede et attache au  
Public, qu'il ne luy reste ausly que fort peu du temps  
de penser aux affaires de sa Maison: Mais cependant  
se faudroit il ausly despestrez des brouilleries qui  
sont de tel poids qu'elles n'ont que trop traualle.  
Messesieurs nos freres et Monsieur nostre Pere nesme  
comme Scauez; pour esclaircir par ainsy t. t. et



recevoir deormais tous les revenus en France sans  
contestation. Vous y verrez, remedierez bientôt  
et en ferez aussi fidel rapport à Monsieur mondit  
frere, que la necessite de ses affaires le requiert, et ie  
le vous mande de toutes mes affections dont ie supplie  
le grand dieu le vouloir benir avec les siens de ses plus  
sainctes benedictions, et vous avoir en vostre  
particulier en sa seure garde, Estant

Monsieur.

Vre tres affectioonnee  
vous faire servir

AMELIE MUSEL

Monsieur Vous sarez aussy que lors que je quittay et donay a la  
traye toutes mes pretensions tant paternelle que maternelle a  
Monsieur mon frere comme bon mesura de la continuation des  
ville. us que sa bonte ma destinee et octroye de tant nos  
miseres d'Allemagne dont jay bien eu ma part. Mais d'autant que  
le sr Kinschot mande que Mr Bronard en fait diffandre de les  
payer sans commandement, et la pauvre Allemagne souffre et  
nous en icelle de nouveau autant que jamais j'esperer que  
vous oseres la diffandre y survenne et en toucherdy un mot  
selon vostre discretion accordance et affection aux choses  
et justes vous m'en obligerez d'autant plus et feray senir  
digne de vous a qui je fais mes priers tres affectioonnee de me  
vouloir toujours favoriser de vre bonte volonte et de croire que vous  
mez prouvez avoir pour persone qui le sime davantage et honore plus vos merites que j'ay  
De Montfort ce 17.

Janvier 1635.



A Monsieur

Monsieur Huquens  
Seigneur de Zuillichem  
à la Haye